

Essais nucléaires. Le vétéran débouté

Le Télégramme

17 juin 2011 - [Réagir à cet article](#)

Vétéran du Clemenceau, Pierre Marhic estime avoir été irradié lors d'une campagne, en 1968, et impute son lymphome à cette exposition. Le tribunal des pensions militaires et invalidités l'a débouté, hier, de sa requête.



Pierre Marhic n'en fait pas une histoire d'argent mais une histoire de principe. «Ce n'est pas pour les 300€ de plus par mois que je suis là mais bien pour que l'on reconnaisse que je suis victime des essais nucléaires dans le Pacifique». Voici pourquoi, à l'annonce du délibéré du TPMI (tribunal des pensions militaires et invalidités) qui ne reconnaît pas son lymphome comme lié à son exposition aux radiations et le déboute de sa demande, l'homme s'est immédiatement déclaré «assommé. Selon le tribunal, mon dossier est vide mais je persiste à dire qu'un faisceau de présomptions existe». Voici des années que Pierre Marhic se bat. Il a même créé l'Association nationale des vétérans victimes des essais nucléaires (Anvven) pour tenter de faire reconnaître la responsabilité de l'armée. «Même l'amiral Sanguinetti a clairement dit que le Clemenceau était contaminé. Ça pétait au-dessus de nous et les avions revenaient plein de "merde". Tout ça a été dit», persiste-t-il au sortir de la très brève et dernière audience du TPMI brestois, avant que l'intégralité du contentieux breton débarque à la cité judiciaire rennaise.

Le lymphome oublié

Mais voilà: dans son délibéré, la juridiction brestoise oppose deux éléments à ses certitudes. D'une part, le juge considère que l'expertise médicale ne prouve pas le lien entre le lymphome et l'exposition aux rayons et, de l'autre, il considère que le lymphome dont souffre Pierre Marhic ne fait pas partie des maladies radio-induites comme définies par la loi Morin de 2010 puis son décret d'application. «C'est étrange», pose l'avocate de Pierre Marhic, MeValérie Besnard-Jouyaux, «les Nations-unies ont reconnu 36 maladies radio-induites dont le lymphome alors que la loi Morin s'arrête à 18 maladies». Elle s'interroge encore sur la manière dont la liste française a été constituée, et note l'absence des associations de vétérans à la table des discussions.

Le grand écart entre deux décisions?

Mais plus que cela, la décision interroge la plaideuse dans son grand écart avec une autre, similaire, rendue à Toulon en 2002 et qui admettait le lymphome comme lié aux radiations. «Nous étions ensemble à bord du Clemenceau, nous avons la même maladie, mais Toulon dit noir et Brest dit blanc», soupire Pierre Marhic, partagé entre ironie et abattement. Alors, il va maintenant prendre le temps de réfléchir avant de faire appel ou pas, «une décision à prendre à froid». Il ajoute «moi je ne suis pas un voyou mais une victime qui lutte depuis cinq ans. Une victime qui a servi la France».

- Steven Le Roy